



Le Président

Département Finances et fiscalité locale
N/Réf : AP/NB/MF

Paris le 27 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Face à la menace de disparition de nombreuses entreprises locales, vous annoncez, par courrier en date du 5 mai dernier, la création d'un troisième étage du fonds de solidarité, avec garantie de retour sur le territoire des collectivités contributrices. Cette proposition répond à la nécessité de permettre aux communes et aux intercommunalités de soutenir les entreprises locales et je vous en remercie. Sur ce dispositif, l'AMF demande son entrée en application en urgence pour soutenir au plus vite les entreprises locales en difficultés.

L'AMF propose en outre que les communes et leurs intercommunalités puissent intervenir directement auprès des entreprises en difficultés.

Aujourd'hui, les projets de soutien aux commerces de proximité éligibles à la DETR exigent, outre la défaillance de l'initiative privée, qu'une étude préalable sur les besoins soit menée, que le projet contribue à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et d'attractivité des centres-bourgs. Ainsi, les acquisitions et aménagement de locaux par exemple ne sont pas toujours éligibles s'ils ne sont pas suivis de travaux. L'ensemble de ces conditions ralentit la mise en place du soutien du bloc communal au tissu économique. Les conditions d'éligibilité à la DETR des projets de soutien aux entreprises locales pourraient donc être assouplies.

Les collectivités du bloc communal pourraient aussi débloquer directement des aides et avances remboursables aux entreprises de leurs territoires. Actuellement, sur convention avec la région, les communes, leurs groupements, la métropole de Lyon, peuvent participer au financement des aides. Les communes et les intercommunalités pourraient cependant octroyer sur délibération ces aides aux petits commerces de proximité.

Enfin, l'AMF propose d'étudier l'assouplissement temporaire du code de la commande publique pour permettre un meilleur accès des entreprises locales aux marchés publics.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François BAROIN

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS